



La présente décision affichée le 12 décembre 2023 et transmise au représentant de l'État le 11 décembre 2023 est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt trois, le lundi 11 décembre, à 14h00,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois, sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation: 4 décembre 2023

<u>Présents</u> : (22)

<u>Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher</u>: Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER. <u>Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire</u>: Sylvie GINER.

<u>Collège EPCI 41</u>: Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY. <u>Collège EPCI 37</u>: Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Jocelyn GARCONNET.

<u>Absents</u>: (32)

Guillaume CREPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Jean-Claude THUILLIER, Laurent ALLANIC, Roger LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Guillaume CRÉPIN à Bernard PILLEFER Mohamed MOULAY à Martine TARTARIN Delphine BENASSY à Hubert AZEMARD Jacques PAOLETTI à Catherine LHÉRITIER Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER Geneviève GALLAND à Claude BORDIER Jean-Claude THUILLIER à Alain PROT Roger LEROY à Michel GUIMONET Thierry BRUNET à Pierre SOLON Sylvia GAURIER à Marc LEPRINCE Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET Joël NAUDIN à Philippe MERCIER

Pour: 34 (66 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)

Délibération n°2 : Désignation de la Commission de Délégation de Service Public

Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20231211-20231211-02-DE Date de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023



LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1411-6 D.1411-3 à D. 1411-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil syndical du 1er décembre 2020 fixant les conditions de dépôt des listes de candidats.

Considérant que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet notamment de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations dès lors que l'unanimité des délégués en décide,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : Présidence de la Commission

La Commission de Délégation de Service Public est présidée par Sylvie GINER, Présidente de Val de Loire Numérique.

Article 2 : Membres à voix délibérative

Après avoir constaté le dépôt d'une seule liste, sont élus, en qualité de membre à voix délibérative :

Membres titulaires :

- Delphine BENASSY (Région)
- Philippe GOUET (CD 41)
- Michel GUIMONET (EPCI 41)
- Martine TARTARIN (EPCI 37)
- Jocelyn GARCONNET (EPCI 37)

Membres suppléants :

- Thierry BRUNET (EPCI 37)
- Pierre SOLON (EPCI 41)
- Hubert AZEMARD (EPCI 41)
- Bernard PILLEFER (CD 41)
- Jocelyne COCHIN (CD 37)

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique

Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.